

PERMIS B

Le permis de conduire confère une mobilité essentielle.

C'est un facteur clé pour décrocher ou préserver un emploi, accéder à l'éducation ou tout simplement profiter de la vie sociale.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, il est nécessaire de maîtriser son véhicule en toutes circonstances, appliquer et respecter les règles de circulation.



OBJECTIFS

Conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.



DURÉE DE FORMATION

Forfait Minimum 20 h de pratique, boîte manuelle.
Forfait Minimum 13 h de pratique, boîte robotisée.
Nombre d'heures déterminées par une évaluation départ, déterminant le volume prévisionnel de formation.



PUBLICS CONCERNÉS

Toutes les personnes âgées de 15 ans (conduite accompagnée), de 17 ans (permis b). Article R221-5 Code de la route
Toutes personnes en quête de perfectionnement de conduite.
Toutes personnes en annulation de permis et les personnes

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

COMPETENCE 1 : MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
entretien, le dépannage et les situations d'urgence

L'examen



... / ...

✓ PRÉ REQUIS

- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours pratiques.
 - Sur piste privée et sur la route, sur véhicule à double commandes.
 - véhicules en boîte manuelle ou boîte robotisée.
- Livret numérique.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Suivi :

Livret d'apprentissage numérique de la catégorie B du permis de conduire.

Évaluation et validation :

Évaluation formative à la fin de chaque compétence.

Examen blanc

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

SUITE PARCOURS POSSIBLES

Permis autres catégories (nous consulter)

INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur contrat et/ou devis accepté en fonction de l'état de remplissage du planning mensuel

ACCÉSSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap

Un **réfèrent handicap** est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

TARIFS

Voir proposition

Référénts pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

Le déroulé de l'épreuve

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Thématiques évaluées

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;
- Partager la route avec les autres usagers ;
- Autonomie et conscience du risque.

Évaluation

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.

Le certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C)

Si vous êtes reçu, le CEPC vous autorise à conduire dans l'attente de la fabrication du permis. Permis provisoire pendant 4 mois.

Ce document est téléchargeable sur votre compte « rendez-vous permis » et sera indispensable pour la demande de fabrication de votre titre.



Contactez-nous !

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :
05.64.250.850
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère formation :
Johanna DARZEINS
Mobile : 06.59.87.22.55
E-MAIL : johanna@bp-formations.com

Tarif : nous consulter

Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
<https://bearmpyreneesformation.com>